



Province Sud – Commune de Nouméa



AUTOPLAT  
Centre de déconstruction et de dépollution de  
Véhicules automobiles RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



## SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE
2. AUTOSURVEILLANCE ET CONTRÔLE PÉRIODIQUE
3. AUTOSURVEILLANCE
4. CONTROLES PERIODIQUES
5. ACCIDENTS ET INCIDENTS
6. INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES POLLUTIONS
  
7. ÉCARTS AVEC LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ

# 1 PREAMBULE

L'arrêté n° 2099-2011/ARR/DIMEN du 12 août 2011 autorisant l'exploitation d'un centre de déconstruction et de dépollution de véhicules automobiles par la société AUTOPLAT prévoit dans son article 10 la réalisation d'un rapport d'activité annuel.

Ce rapport, réalisé sous la responsabilité de l'exploitant, doit comprendre les éléments suivants :

- Les informations et résultats de l'autosurveillance et des contrôles périodiques (électricité, équipements sous pression, matériel de lutte contre l'incendie...).
- Un résumé des accidents et incidents qui ont pu porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 du code de l'environnement de la province Sud.
- Les investissements en matière de surveillance, de prévention et de réduction des pollutions.
- Les écarts constatés entre les prescriptions des arrêtés du Président de l'assemblée de la province Sud concernant les installations et l'existant, ainsi que les mesures prises pour éviter qu'ils se renouvellent ainsi que la justification de leur traitement.

# 2 AUTOSURVEILLANCE ET CONTROLES PERIODIQUES

## 2.1 Autosurveillance

### LES REJETS D'EAU

La dernière analyse a été réalisée en avril 2020

Résultats				
Paramètre	Unité	AUTOPLAT	Valeurs limites pour rejet au milieu naturel	Méthode/norme
		28/04/2020		
Température	°C	25,04	30	
pH		7,54	5,5<pH<8,5	
MES	mg/l	912,36	200	NF EN 872 - filtres
DCO	mg/l	900	600	ISO15705
Azote global	mg/l	1,5	300	Calcul
Indice Phénol	µg/l	120	600	Spectrométrie
Plomb	mg/l	0,76		NF EN ISO15587-2/NF EN ISO11885
Cuivre	mg/l	0,08		NF EN ISO15587-2/NF EN ISO11885
Chrome	mg/l	0,16		NF EN ISO15587-2/NF EN ISO11885
Nickel	mg/l	0,3		NF EN ISO15587-2/NF EN ISO11885
Zinc	mg/l	1,43		NF EN ISO15587-2/NF EN ISO11885
Etain	mg/l	0,05		NF EN ISO15587-2/NF EN ISO11885
Cadmium	mg/l	0,01		NF EN ISO15587-2/NF EN ISO11885
Mercurure	mg/l	0,5		NF EN ISO 17852
Fer	mg/l	37,7		NF EN ISO15587-2/NF EN ISO11885
Aluminium	mg/l	18,2		NF EN ISO15587-2/NF EN ISO11885
HCT	mg/l	17,4	20	NF EN ISO 9377-2
Métaux totaux (11 composés)	mg/l	<58,69	30	Calcul

NB : hors paramètres in-situ, les valeurs soulignées en bleu sont celles ayant franchies le seuil de détection de la méthode du laboratoire d'analyse. Les valeurs sur fond vert sont inférieures aux seuils de l'arrêté alors que celles sur fond rouge sont supérieures à cette référence.

Dans le tableau précédent les valeurs sont comparées avec les valeurs réglementaires de rejet vers le milieu naturel. L'arrêté stipule qu'en cas de prélèvement instantané, aucune valeur ne doit dépasser le double de la valeur limite prescrite. Les valeurs limites présentés dans le tableau ci-dessus sont donc doublées par rapport aux valeurs indiquées dans l'arrêté.

Trois des paramètres observés présentent des valeurs supérieures aux valeurs limites de rejet. Il s'agit des paramètres MES, DCO et métaux totaux. Les concentrations observées sont importantes. Concernant les métaux, il faut noter la présence importante de fer et d'aluminium et dans une moindre mesure, de zinc et de plomb.

Nous pouvons également noter la présence non négligeable d'hydrocarbures.

A noter que les analyses 2021, faites depuis la réalisation de ce rapport, laissent apparaître qu'une seule valeur est encore supérieure aux normes. Néanmoins nous consultons les fournisseurs pour augmenter le dimensionnement de nos débourbeurs.

#### LES EMISSIONS SONORES

La fréquence de réalisation de ces mesures doit être tous les 3 ans.

La campagne d'analyses suivante a été réalisée en janvier 2018. La nouvelle campagne est donc prévue pour fin 2021 et promet de bons résultats.

Pour rappel : Les conclusions de cette étude étaient les suivantes :

Les activités d'AUTOPLAT produisent des sources de bruits variés et fluctuants. Aussi, la définition d'un bruit moyen nécessite de réaliser un intervalle de mesurage relativement long afin de prendre en compte les différentes phases de travail. Nous nous sommes placés dans des cas défavorables avec un niveau d'activité élevé sur la plate-forme, ce qui n'est pas toujours représentatif d'une journée type de travail. Cependant, elle représente bien une journée bruyante des installations.

En ce qui concerne l'environnement sonore du site, l'établissement AUTOPLAT est inséré dans un secteur bruyant de la zone de Ducos, avec un bruit résiduel de plus de 58 dB(A) au niveau de la rue Nobel.

À la vue des résultats de la campagne de mesurage, les activités d'Autoplat ne présentent pas de dépassement de la limite des 70 dB en limite de propriété notamment sur la rue Nobel.

En ce qui concerne les zones à émergence réglementées, nous avons identifié des logements dans un périmètre proche, à l'ouest des installations. L'émergence mesurée dans cette zone est de 4 dB. Cette valeur est inférieure au seuil réglementaire (5 dB).

D'après nos observations les sources de bruits générant de pics d'émissions sont :

- Les équipements sous pression d'eau / air utilisés pour le nettoyage des moteurs, or nous avons investi dans un nouveau compresseur silencieux (facture en pièce jointe).
- L'équipement pneumatique pour décoller les jantes, utilisé dans l'atelier de dépollution. (L'ancienne machine bruyante a été remplacée par l'achat d'une nouvelle machine en novembre 2019).
- La presse à VHU (moteur neuf arrivé de métropole en mai 2021, beaucoup plus silencieux).

## 2.2 Contrôles périodiques

---

AUTOPLAT fait régulièrement contrôler et vérifier les équipements suivants :

Les installations électriques,

Le chariot élévateur,

Les installations de sécurité incendie,

- Installations électriques : Nous procédons désormais chaque année à la vérification de nos installations électriques (rapport SOCOTEC en pièce jointe, et levée des observations).
- Le Chariot élévateur : Nous avons acquis fin 2019 un nouvel élévateur MANITOU MX50-2. Nous avons souscrit un contrat de maintenance annuel avec le groupe CIPAC.
- Les installations de sécurité incendie : Nous avons souscrit un contrat de maintenance des extincteurs et du RIA avec la maison de l'incendie en 2019. L'ensemble des équipements a été contrôlé le 28 février 2020. Cahier de maintenance en annexe

# 3

## ACCIDENTS ET INCIDENTS

L'accidentologie de la plate-forme d'AUTOPLAT permet d'identifier les sources de dysfonctionnements organisationnels, techniques et humains.

- Accident de travail du 07/02/2020: SOENARMAN-ABDALLAH Steeve
  - o Causes et circonstances de l'accident: A l'aide d'une échelle, Steeve cherchait une pièce sur l'étagère. Il a perdu l'équilibre en passant un pied entre les barreaux et sa tête a heurté un article de stock.
  - o Lieu: Dock
  - o Siège des lésions : visage côté droit
  - o Nature des lésions : hématome et plaie ouverte
  
- Accident de travail du 20/02/2020: SOENARMAN-ABDALLAH Steeve
  - o Causes et circonstances de l'accident: ayant fini à 15h30, Steeve s'est arrêté pour refermer sa porte de benne de voiture, son petit doigt s'est retrouvé coincé entre la porte de la benne et le panneau arrière droit.
  - o Lieu: chemin du retour à son domicile
  - o Siège des lésions : main droite.

Pour plus de sécurité, toutes les échelles coulissantes ont été bannies de la société, car présentant un risque pour les doigts humains.

Les 2 accidents de Steeve, à 15 jours d'intervalle, étaient liés à l'époque à des contrariétés personnelles de l'employé, extérieures à l'entreprise.

## 4

## INVESTISSEMENT EN MATIERE DE SURVEILLANCE, PREVENTION ET REDUCTION DES POLLUTIONS

Désignations	Année d'investissement	montant CFP.TTC
SECURITE : Formation à l'utilisation des extincteurs par le personnel (CLPI)	2015	
REDUCTION DES POLUTIONS Achats d'une Station de récupération des fluides frigorigènes	2017	215.000
SECURITE : Rééditions de panneaux et consignes de sécurité	2018	50.000
SECURITE : FORMATION CACES pour tous les employés de l'atelier	2018	205.000
SECURITE : FORMATION incendie pour l'ensemble du personnel. Secourisme du travail.	2019	92.000
SECURITE : achat d'EPI	2020	55.000
SECURITE : FORMATION CACES pour tous les employés de l'atelier	2020	131.000

# 5 ÉCARTS AVEC LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRETE

## CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION VIS-À-VIS DE L'ARRÊTÉ D'AUTORISATION

Le tableau ci-dessous présente le niveau de traitement de chaque prescription de l'arrêté d'autorisation n° 2099-2011/ARR/DIMEN du 12 août 2011.

Article de l'arrêté d'autorisation	Niveau de Conformité			
Article 1 : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	En 2012 un bâtiment de 555 m <sup>2</sup> d'emprise au sol a été mis en service afin de stocker des pièces mécaniques et de réaliser les bureaux de la société. En 2019 les containers qui servaient de rangement ont été déplacés en bordure de propriété. La clôture a été refaite. En 2020 le bitumage d'une partie du parc a été réalisé.			
Article 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES				
2.1 Conception des installations	Conforme			
2.2 Consignes d'exploitation	L'exploitant a prévu de modifier son organisation courant 2021. Les procédures seront alors remises à jour.			
2.3 Maintenance	Conforme			
2.4 Canalisations et réseaux de transport de fluides	Plan des réseaux à jour (concerne l'évacuation des EU et EP uniquement)			
Article 3 : EAUX ET EFFLUENTS LIQUIDES				
3.1 Consommation et économie d'eau	2019	2020		
	520m3	737 m3		
3.2 Réseau de collecte des effluents	Conforme			
3.3 Traitement et rejets				
3.3.1 Prescriptions générales	Conforme			
3.3.2 Caractéristiques des installations	Conforme			
3.3.3 Prévention des	Conforme			

Article de l'arrêté d'autorisation	Niveau de Conformité
indisponibilités	
3.3.4 Valeurs limites de rejet	Non- conforme
3.3.5 Conditions de rejet	Conforme
<b>3.4. Prévention des accidents et des pollutions accidentelles</b>	
3.4.1 Cuvettes de rétention des stockages	Conforme
3.4.2 Aires étanches	Conforme
3.4.3 Identification des produits dangereux	Conforme
<b>Article 4 : REJETS ATMOSPHERIQUES</b>	
4.1 Dispositions générales	Conforme Achat en 2017 d'une station de récupération des fluides frigorigènes
<b>Article 5 : DÉCHETS</b>	
5.1 Principes généraux	Conforme
5.2 Stockage temporaire des déchets	Conforme
5.3 Élimination des déchets	Conforme Les procédures de suivi des BSD sont en place. Les éléments de traçabilités des déchets sont centralisés par la direction.
<b>Article 6 : BRUIT ET VIBRATIONS</b>	La campagne de mesurage permet de vérifier que les installations d'Autoplat respectent les prescriptions en termes de valeur en limite de propriété ainsi qu'en terme d'émergence.
<b>Article 7 : PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION</b>	
7.1 Principes généraux	Conforme
7.2 Accès, voies et aires de circulation	Conforme la clôture a été refaite grâce à des containers de stockage et à du bardage métallique.
7.3 Règles de construction et d'exploitation	

Article de l'arrêté d'autorisation	Niveau de Conformité
7.3.1 Comportement au feu des bâtiments et locaux	
7.3.1 Comportement au feu des bâtiments et locaux	Conforme
7.3.2. Ventilation des locaux	Conforme
7.3.3 Localisation des risques (zones de danger)	Conforme
7.3.4 Équipements sous pression	Conforme
7.3.5 Disposition particulières	Conforme
7.4 Alimentation et installations électriques	
7.4.1 Zones présentant des risques d'explosion	Conforme
7.4.2 Installations électriques utilisables en atmosphère explosible	Conforme
7.4.3 Protection contre l'électricité statique et les courants vagabonds	Conforme
7.5 Protection contre les effets de la foudre	Étude foudre en projet.
7.6 Moyens de lutte contre l'incendie	Conforme
7.7 Matériel de protection et d'intervention	
7.7.1 Matériel de protection	Conforme
7.7.2 Matériel d'intervention et de lutte contre les pollutions accidentelles	Conforme
7.8 Signalisation	Conforme
7.9 Règles d'exploitation	
7.9.1 Règles particulières	Conforme
7.9.2 Contrôle et entretien du matériel	Conforme
7.9.3 Consignes d'exploitation et de sécurité	Conforme

Article de l'arrêté d'autorisation	Niveau de Conformité
7.9.4 Formation et entraînement du personnel	Personnel formé au maniement des extincteurs en 2019.
7.9.5 Permis de feu et permis de travail	Non conforme. Les entreprises sous-traitantes sont sensibilisées aux risques mais aucun permis de feu n'a été délivré.
7.9.6 Registre de contrôle	Conforme
Article 8 : INTÉGRATION PAYSAGÈRE	Conforme
Article 9 : AUTOSURVEILLANCE	
9.1 Surveillance de la qualité des rejets dans les eaux	Conforme
9.2 Bruit	Conforme
9.3 Déchets	Conforme.
Article 10 : RAPPORT D'ACTIVITÉ	Conforme
Article 11 : CESSATION D'ACTIVITÉ	Sans objet

## ANNEXES

Annexe 1 : Facture Nouveau compresseur

Annexe 2 : Facture Démonte pneus

Annexe 3 : facture moteur presse

Annexe 4 : observations SOCOTEC installations électriques

Annexe 5 : levée des observations SOCOTEC



Tel : 27.83.00 = Fax : 27.86.00 = GSM : 77.62.39 = git@git.nc

16 rue Georges Claude Z.I Ducos  
BP 17353 - 98852 Nouméa Cedex  
R.C.S. NOUMEA 2005 B 788 554  
Ridet : 0 788 554 001  
BIC : 17499 00011 25047 502012 81

La marchandise reste la propriété de G.I.T. jusqu'à son règlement total

FACTURE N. 2136320  
Date 01/07/2020  
Ref.Client: 0460

AUTOPLAT  
BP. 7264  
98801 NOUMEA  
18 RUE AMPERE - DUCOS

: Stephane

Pour les prestations ou articles divers énumérés ci-dessous:

CODE	DESIGNATION	NBRE	P. UNITÉ	TOTAL HT	%	REMISE	TOTAL NET	%	TAXE
10045	COMP.500L 50MB/H 11B 380V SILENCIEUX 5.5KW	1	425125.00	425 125.00	10	42512.50	382 612.50	11.00	42087.38
100467	TESTINE D14 1/2M	2	669.15	1 338.30	15	200.75	1 137.55	11.00	125.13
101262	COLLIER 17X20 FIL	2	179.28	358.56	15	53.78	304.78	11.00	33.53
ZZ0083	FOREAIT RACCORDEMENT COMPRESSEUR	1	7200.00	7 200.00			7 200.00	6.00	432.00
100102	REDUCTION 3/4M X 1/2F	1	522.76	522.76	15	78.41	444.35	11.00	48.88
111319	TUYAU 13X19 PU BLEU 20B	2	990.76	1 981.52	15	297.23	1 684.29	11.00	185.27
	BI 07490 DU 01/07/2020 LIVRAISON + INSTALLATION DU COMPRESSEUR								
TOTAL FACTURE FCFP HT				436 526.14		43142.67	393 383.47		42912.19
TOTAL TAXE 11.00 % de				386 183.47			42480.19		
TOTAL TAXE 6.00 % de				7 200.00			432.00		
NET A PAYER TTC							436 296		

Edité le 28/11/2019 à 14h10



COMMANDE EXPRESS  
EN -10 JOURS



AUTOPLAT

98 NOUMEA

TEL : 000000

	Numéro	Date	Client	Référence			
FACTURE	10029800	28/11/2019	100001	CF			
	Servi par :	Christian		Sct 99 Page n° 1/1			
Quantité	Désignation		Px brut HT	Remise	Px net HT	MT HT	T
1,00	ISOIEQ1002 DEMONTE PNEU MONOPHASE ISOTECH		260 000		260 000	260 000	1



## FACTURE

AUTOPLAT  
35 Rue nobel - Ducos  
BP 7264  
98801 NOUMEA

FACTURE N°	DATE	REFERENCE	MACHINE	CODE CLIENT
FC009796	28/05/21		PRESSE	AUTOPLAT

Désignation	Unité	Quantité	PU	Rem.	Montant	TGC
Selon devis N° DC003665 validé le 01/01/2021						
Compacteur BONIFLIGLIOLI - Moteur DEUTZ type D914L06 SN 21055292						
Intervention du 17/05/2021 au 28/05/2021						
Maintenance du moteur						
Vidange du circuit hydraulique						
Désaccouplement des flexibles hydraulique						
Déconnection de la pompe hydraulique sur transmission						
Déconnection pompe hydraulique du moteur						
Déconnection des durites du circuit GO						
Repérage et déconnection du faisceau électrique moteur						
Dépose de l'échappement						
Dépose du moteur						
Reconditionnement du moteur en atelier						
Remontage des sous-ensembles moteur (alternateur, démarreur, volant-moteur.....)						
Remplacement des courroies						
Remplissage en huile moteur						
Maintenance du moteur						
Repose du moteur						
Repose de l'échappement						
Fixation sur support moteur						
Reconnection de la pompe hydraulique						
Reconnection des flexibles hydraulique						
Reconnection du faisceau électrique						
Remplissage du réservoir hydraulique						
Contrôle des niveaux moteur						
Essais						
Déplacement		2,00	3 500		7 000	3
Prise en charge véhicule		1,00	1 800		1 800	3
Manutention/levage		1,00	25 000		25 000	3
Main d'oeuvre générale		34,00	6 800		231 200	3
Moteur DEUTZ D914L06 E/S fourni sans :	Unité	1,00	2 493 000		2 493 000	5
- démarreur						
- alternateur						

## SNC Maintenance Levage Manutention

SNC au capital de 6 450 000 F FCPR - Riset 929538 001  
1, rue Pelatan - BP 17422 - 98862 NOUMEA CEDEX TR: 25 46 96 - secretariat.nim@snc.nc  
BCI 17499 00011 21822402011 67

Désignation	Unité	Quantité	PU	Rem.	Montant	TGC
- volant moteur						
- carter moteur						
- filtre à air						
Filtre à air secondaire	Unité	1,00	4 990		4 990	4
Filtre à air primaire	Unité	1,00	4 721		4 721	4
Courroie alternateur		2,00	1 520		3 040	5
Huile moteur	Litre	15,00	680		10 200	4
Bombes nettoyant électrique		1,00	2 605		2 605	5
Feuilles absorbantes	Unité	1,00	18 750		18 750	4
Tubelock accordéon		1,00	5 999		5 999	4
Dégraissant		20,00	550		11 000	2
Petites fournitures		1,00	3 000		3 000	3
Nota : protection du moteur offerte						

TAXES		
Code	Taux	Montant
2	3,00	330
3	6,00	16 080
4	11,00	4 913
5	22,00	549 702
<b>Total Taxes</b>		<b>571 025</b>

Récapitulatif			
Total Brut HT	:	2 822 305	
Remise	:		Total HT Net : 2 822 305
Escompte	:		Total taxes : 571 025
Frais de Port	:		Total TTC : 3 393 330
Frais de Facturation	:		Acompte : 1 020 000
			<b>Net à Payer (XPF) : 2 373 330</b>

Mode de règlement	A payer avant le	Montant	Observations
Chèque comptant	28/05/21	2 373 330F	

TGC : Option pour les débits prévue à l'article Lp 500-2

Facture n° FC009796

**SNC Maintenance Levage Manutention**

SNC au capital de 5 400 000 F FCIF - RIB: 825638 001  
1, rue Polatan - BP 17422 - 98862 NOUMEA CEDEX Tél: 25 46 99 - secretariat.mms@snc.nc  
BCI 17409 00011 21822402011 87

Page 4

## I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES

Ce chapitre contient toutes les observations relatives aux non-conformités aux textes réglementaires applicables. Chaque observation est numérotée et suivie de la référence de l'article du texte ayant motivé l'observation. Chaque observation est rédigée sous forme d'une constatation de non-conformité accompagnée d'une préconisation claire des modifications à effectuer pour y remédier. Toutefois, d'autres solutions peuvent exister, le choix de la solution finale relevant de la responsabilité du chef d'établissement. Lorsqu'il est fait mention de plusieurs références normatives se reporter au chapitre III pour déterminer la norme applicable.

N° Obs.	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
<b>Observations relatives aux installations Basse Tension.</b>			
<u>OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX</u>			
<b>SURFACE DE VENTE</b>			
<b>TD GENERAL</b>			
1	- Ensemble des départs non identifiés Absence d'identification. <i>A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes de façon indélébile.</i>		
			Art 6 NF C 15-100 § 514
<u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCÉPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u>			
<b>STOCKAGE BAS</b>			
2	- BAES Défaut de fonctionnement <i>1 des BAES ne fonctionne plus, à remplacer.</i>		
			Art 15
3	- Couvercle sur PC porte droite sous escaliers Composant détérioré. <i>A remplacer.</i>		
			Art 5 NF C 15-100 § 530
<b>SURFACE DE VENTE</b>			
4	- Multiprise TV Socle de prise de courant sans contact de terre. <i>A remplacer et relier le contact de terre au circuit de protection.</i>		
			Art 12 et 13 NF C 15-100 § 411

## Annexe 5

	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AUTOPLAT Sarl</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">35 rue NOBEL</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">DUCOS</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">BP 7264</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">98 801   Nouméa cedex</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Nouvelle Calédonie</td></tr> </table>	AUTOPLAT Sarl	35 rue NOBEL	DUCOS	BP 7264	98 801   Nouméa cedex	Nouvelle Calédonie																														
AUTOPLAT Sarl																																					
35 rue NOBEL																																					
DUCOS																																					
BP 7264																																					
98 801   Nouméa cedex																																					
Nouvelle Calédonie																																					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td style="width: 20%;">FACTURE N°</td><td>SDEL / 462020</td></tr> <tr><td>Date :</td><td>15 juillet 2020</td></tr> <tr><td>Affaire :</td><td>Observations SOCOTEC</td></tr> <tr><td>Objet :</td><td>Divers travaux</td></tr> </table>	FACTURE N°	SDEL / 462020	Date :	15 juillet 2020	Affaire :	Observations SOCOTEC	Objet :	Divers travaux																													
FACTURE N°	SDEL / 462020																																				
Date :	15 juillet 2020																																				
Affaire :	Observations SOCOTEC																																				
Objet :	Divers travaux																																				
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <th>Article</th> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Quantité</th> <th>PU HT</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Levés des observations de Socotec rapport N° JT110/20/5042 du 02 Juillet 2020</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Etiquetage du TGBT</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Changement du BAES dans le stockage bas</td> <td>U</td> <td>1,00</td> <td>15 360</td> <td>15 360</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Changement du couvercle de la prise sous escalier</td> <td>U</td> <td>1,00</td> <td>2 100</td> <td>2 100</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dépose de la multiprise TV dans surface de vente</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Article	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Montant HT		Levés des observations de Socotec rapport N° JT110/20/5042 du 02 Juillet 2020						<i>Etiquetage du TGBT</i>						Changement du BAES dans le stockage bas	U	1,00	15 360	15 360		Changement du couvercle de la prise sous escalier	U	1,00	2 100	2 100		Dépose de la multiprise TV dans surface de vente				
Article	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Montant HT																																
	Levés des observations de Socotec rapport N° JT110/20/5042 du 02 Juillet 2020																																				
	<i>Etiquetage du TGBT</i>																																				
	Changement du BAES dans le stockage bas	U	1,00	15 360	15 360																																
	Changement du couvercle de la prise sous escalier	U	1,00	2 100	2 100																																
	Dépose de la multiprise TV dans surface de vente																																				